

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Circulaire

Comme vous l'avez sans doute appris par la voie des journaux, le 5 février dernier avait lieu, à St-Hyacinthe, une réunion d'un grand nombre d'apiculteurs, et il fut décidé de se constituer en société, sous le nom de "La Société d'Apiculture de la Province de Québec."

Le but de la formation de la société est de réunir ensemble tous ceux qui s'intéressent à la culture des abeilles, pour travailler à la protection des intérêts qui leur sont communs, et parmi lesquels je ne mentionnerai que les principaux, qui sont :

1° L'instruction de ses membres au moyen d'assemblées, conférences, etc., où seront discutées toutes les questions concernant l'apiculture ;

2° Les moyens à prendre pour protéger les abeilles contre les maladies, parmi lesquelles, il faut surtout mentionner "LA LOQUE," maladie contagieuse qui commence à faire de grands ravages dans la Province de Québec, et qui, si elle n'est pas arrêtée, menace de l'envahir toute entière ;

3° Obtenir du Gouvernement de Québec la passation de lois, comme il en existe dans les autres pays, surtout aux Etats-Unis et dans la Province d'Ontario, pour encourager la culture des abeilles, par certains moyens qu'il serait trop long d'énumérer ici ;

4° Trouver des marchés pour l'écoulement du miel et en faciliter la vente à ses membres ;

5° Enfin, adopter tous les moyens propres à faire progresser la culture des abeilles, qui forme déjà une branche importante de l'agriculture de cette province.

Tous ceux qui s'occupent de la culture des abeilles sont, dans leur propre intérêt, invités à faire partie de la société.

A tous ceux qui m'enverront la somme

d'une piastre (\$1.00) en paiement de leur souscription comme membre de la société, pour la présente année, j'enverrai gratuitement un traité sur la culture des abeilles, qui vaut, à lui seul, le montant de la souscription.

A. O. COMIRE, M.D.,

Secrétaire-Trésorier.

St-François du Lac, Comté d'Yamaska.

Rapport de la Assemblée

Assemblée des membres de la société d'Apiculture de la Province de Québec tenue à l'Hotel-de-Ville, à Sorel, le trente Juin de l'année mil neuf cent huit, à une heure après-midi, à laquelle assemblée sont présents: Mons. Chas. Péloquin, M.C.A., président; Messieurs Michel Dufault, Dr. J. L. Comiré, Onésiphore Fontaine, M. E. Dufault, Ulderic Paradis, A. O. Comiré, et un grand nombre d'autres membres de la société.

Les procédés de la dernière assemblée, sont lus et approuvés.

Proposé par Dr. L. J. Comiré, secondé par Mr. Onésiphore Fontaine :

Que Monsieur Uldéric Paradis soit élu directeur de cette société en remplacement de Monsieur Théodore Cloutier, qui n'a pu accepter la charge.—Adopté.

Proposé par le président, Mr. Chas. Péloquin, secondé par Mr. Michel Dufault :

Que des remerciements soient votés au secrétaire-trésorier, qui donne ses services gratuitement à la société, et qu'il soit décidé, par la présente résolution, que cette société lui paye, au moins tous les déboursés qu'il est obligé de faire dans l'intérêt de cette société, tels que frais de voyage, impressions, papeteries, postage, etc.—Adopté.

Le Secrétaire donne ensuite lecture de l'assemblée de la loi passée à la dernière session de la Législation de Québec, pour combattre les maladies contagieuses sur les abeilles et surtout la LOQUE.

Il est alors proposé par Mons. Uldéric Paradis, secondé par Mons. Michel Dufault :

Que des remerciements soient votés à l'Hon. Jules Allard, pour la loi ci-dessus mentionnée, et que l'Hon. Ministre soit prié de faire nommer comme inspecteurs, Monsieur Arthur Corbeil, Monsieur Onésiphore Fontaine, et Monsieur Michel E. I. Comiré. —Adopté.

Le Secrétaire donne ensuite lecture de l'assemblée qu'il a tenue à Sorel, le 30 Juin, et qui a pour objet de faire nommer comme inspecteurs, Monsieur Arthur Corbeil, Monsieur Onésiphore Fontaine, et Monsieur Michel E. I. Comiré.

Il est donc proposé par l'Hon. Ministre :

Que les noms suivants soient adoptés comme inspecteurs :

1. Arthur Corbeil
2. Onésiphore Fontaine
3. Michel E. I. Comiré

Proposé par Monsieur Uldéric Paradis, secondé par Monsieur Michel Dufault :

Que l'Hon. Ministre soit prié de faire publier dans le Bulletin No. 112 de la Province d'Ontario, Sur le rapport de l'Hon. F. C. Harrisson, une liste de distributeurs de cette loi.

Et cette assemblée est terminée.

A. O. COMIRE,
Sec.-Tres.